

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 27 (1882)
Heft: 1

Artikel: Le Simplon au point de vue stratégique
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-335908>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE SIMPLON AU POINT DE VUE STRATÉGIQUE

Le numéro 52 du *Bulletin de la réunion des officiers*, du 24 décembre 1881, contient un article intitulé : *St-Gothard et Simplon au point de vue stratégique*, article qui conclut en ces termes : « La porte du » Simplon doit rester hermétiquement fermée, puisqu'elle est la *meilleure et la seule voie d'invasion possible* pour une action militaire de » l'Italie ou de l'alliance italo-allemande contre le sud de la France. »

Sans vouloir entrer dans une discussion de chemin de fer, nous croyons cependant qu'il est du devoir d'un journal militaire suisse de relever ce que les affirmations du *Bulletin* ont d'erronné.

En premier lieu, la porte du Simplon n'est actuellement point fermée, puisque, grâce aux travaux exécutés par Napoléon 1^{er}, une excellente route rend le passage du Simplon praticable presque toute l'année.

En second lieu, l'article en question fait complètement abstraction de la neutralité de la Suisse, qui est pourtant garantie par toutes les puissances.

Dans le droit public actuel, la question du Simplon ne peut être envisagée qu'en tenant compte de cette neutralité, et c'est ainsi que nous allons l'examiner brièvement en nous appuyant de l'autorité d'auteurs italiens et français.

Dans son *Essai de géographie stratégique*, le colonel Sironi, après avoir étudié les conditions stratégiques du front italo-helvétique, conclut en ces termes : (page 603)

« Le tracé de la frontière a rendu la Suisse maîtresse absolue de tous les principaux passages des Alpes Pennines, Centrales et Rhétiques, au moins jusqu'aux confins austro-hongrois, ce qui fait que stratégiquement elle commande tout le versant méridional des dites Alpes. »

Et page 607: « La neutralité du territoire helvétique est pour l'Italie d'une importance très grande et on peut la considérer comme un véritable avantage au point de vue militaire surtout dans l'hypothèse de complications possibles avec la France et avec l'Allemagne.

» Par rapport à l'Allemagne, elle empêche tout contact entre celle-ci et l'Italie et intercepte les lignes d'opérations par le Haut-Rhin et la Reuss.

» Par rapport à la France, elle ferme la vallée du Rhône supérieur et empêche cette puissance voisine d'envelopper complètement le théâtre du Pô supérieur. »

Si à présent, nous passons en revue les opinions françaises, nous trouvons dans la *Géographie militaire* de Lavallée, page 201, ce qui suit :

« La neutralité de la Suisse est encore la meilleure défense de la

frontière du Jura, la partie septentrionale de cette frontière, ou la trouée de Belfort, étant le côté le plus vulnérable de la France, avant la perte des trois départements cédés en 1871. — En effet, par cette fatale trouée, telle que les alliés nous l'ont faite en 1815, on entre comme par une grande porte, et l'on va où l'on veut, à Strasbourg, à Besançon, à Nancy, à Dijon, dans la Meuse, dans la Saône, dans la Marne, dans la Seine, enfin à Paris ; par elle, les meilleurs obstacles naturels, les meilleures défenses artificielles, le Rhin et le Jura, les Vosges et la Saône, les places de l'Alsace, les places de la Franche-Comté, se trouvent amoindries ou annulées ; pour la fermer, il faudrait rétablir Huningue, posséder et fortifier Porrentruy, et même tenir Bâle. Heureusement Lyon et Paris ont été fortifiés ; et, grâce à ces deux grands centres stratégiques, la neutralité de la Suisse ne pourra plus être impunément violée. Enfin cette neutralité est aujourd'hui garantie par la possession de la Savoie, au moyen de laquelle on tourne et menace toute la Suisse, ce qui rassure la frontière du Jura et même la trouée de Belfort. »

Et plus loin, page 202 :

« La frontière des Alpes, depuis l'annexion de la Savoie, est la meilleure frontière de la France, puisqu'elle est entièrement naturelle et formée par les plus hautes montagnes de l'Europe. On peut la diviser en trois parties : 1^o bassin de la Savoie et de l'Isère ; 2^o bassin de la Durance ; 3^o bassin du Var et littoral. La première partie est excellente : *appuyée d'une part sur le lac de Genève et la neutralité de la Suisse, d'autre part sur les Alpes Pennines et Grées.* »

Si nous considérons le cas d'un conflit isolé entre la France et l'Italie, nous voyons que cette dernière puissance a déjà trois grandes lignes pour pénétrer sur le sol français et dans la vallée du Rhône : la Savoie, le Dauphiné et la province de Nice.

Le Simplon formerait une quatrième grande ligne qui se confondrait avec la première, et les avantages que l'Italie pourrait retirer de cette nouvelle ligne d'opérations ne seraient pas à beaucoup près en proportion des désavantages qui résulteraient pour elle de la violation de la neutralité suisse.

L'Italie, en effet, a pour le moins autant d'intérêt que la France à respecter la neutralité suisse, car le fait d'entrer en hostilités avec ce dernier pays aurait pour elle une double conséquence. Elle se trouverait avoir à combattre, en plus des forces de l'armée française, l'armée fédérale défendant la neutralité attaquée, et en outre, le front déjà très étendu (400 kil.) que l'Italie a à défendre contre la France, se trouverait encore augmenté des 500 kil. du front italo-helvétique.

Mais admettons un moment, malgré son peu de probabilité, le cas prévu dans l'article critiqué, c'est-à-dire supposons que l'Italie et l'Allemagne soient réunis contre la France, et que la Suisse n'existe plus comme Etat neutre.

Même dans ce cas, nous croyons que le Simplon ne jouerait qu'un rôle tout-à-fait secondaire.

Il est évident que l'objectif principal sera Paris et que le midi de la France ne sera jamais qu'un théâtre d'opérations très accessoire. Dans des conditions pareilles, la tendance des armées italiennes sera de chercher à se rapprocher de l'armée allemande pour agir sur le théâtre principal des opérations, au lieu que ce soit l'armée allemande qui descende vers le sud pour opérer sa jonction avec les forces de son alliée. Aussi, le St-Gothard permettant à l'armée italienne d'agir par la trouée de Belfort, aura une importance stratégique bien plus considérable que le Simplon.

Il faut constater d'ailleurs, toujours en supposant que la Suisse n'est plus un état neutre, que la construction d'un chemin de fer à travers le Simplon n'ouvre *pour l'Italie* aucune voie nouvelle, puisque cette puissance peut déjà pénétrer dans la vallée du Rhône par l'Isère et par la Durance, tandis que la construction de ce même tunnel ouvre à la France une nouvelle ligne d'opérations débouchant dans la vallée du Pô inférieur et tournant toutes les défenses naturelles de l'Italie sur le Pô supérieur. On peut en conclure qu'au point de vue stratégique, la construction du Simplon serait à l'avantage de la France plus qu'à celui de l'Italie.

Du reste, il n'est pas inutile de faire observer que Napoléon 1^{er} a construit la route actuelle du Simplon dans des conditions qui, bien qu'elles soient différentes de celles supposées par l'article du *Bulletin de la réunion des officiers*, s'en rapprochent cependant beaucoup. Ce fait seul prouve le mal fondé des thèses du *Bulletin*.

Enfin, la plupart des reproches adressées au passage du Simplon s'appliquent à plus forte raison au projet par le Mont-Blanc. Il n'y a entre les deux que la différence du débouché dans la plaine lombarde. Le Simplon débouchant à Novare serait, au point de vue français, plus avantageux que le Mont-Blanc qui débouche à Yvrée.

Nous négligeons d'ailleurs ici, cela va sans dire, toutes les considérations de l'ordre politique, économique et commercial que le problème d'un nouveau passage des Alpes soulève, bien qu'elles soient de premier ordre dans cette question. Mais nous ferons remarquer au *Bulletin* qu'au moment où l'Allemagne tend, à travers le Gothard et le centre de la Suisse, la main à l'Italie, la France, comme la Suisse neutre et comme l'Italie elle-même a le plus puissant intérêt à la construction d'une voie internationale qui fasse équilibre au Gothard. Or cette voie n'est pas celle qui débouche sur Turin, mais celle qui par la Suisse française débouche sur Milan. X.
